

PARCOURSUP : ARNAQUE EN VUE !

La plate-forme Parcoursup qui remplace APB résoudra-t-elle les problèmes d'affectation et augmentera-t-elle le nombre de places nécessaires à l'accueil de tous les bacheliers ?

Le tirage au sort, qui a fait scandale et servi de prétexte au ministère pour tout changer, était la conséquence de la hausse insuffisante du nombre de places dans l'enseignement supérieur par rapport à la hausse du nombre de bachelier/ière.s à chaque rentrée depuis près de dix ans. Sa disparition ne créera pas les places manquantes pour absorber l'augmentation du nombre des bachelier/ière.s 2018. Pour cela, il faut un investissement massif de l'État pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent d'accéder à l'enseignement supérieur. C'est loin d'être le cas pour le moment !

Les chiffres dont le ministère ne vous parle pas :

- **RENTREE 2018 : augmentation** prévue de 40 000 étudiant.e.s par rapport à la rentrée 2017.
- **RENTREE 2017 : augmentation** de 280 000 étudiant.e.s par rapport à 2009.
- **ENTRE 2009 ET 2016 : perte** de 7 000 postes de titulaires dans les universités (dont 774 postes d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s entre 2014 et 2016).

Le nombre d'étudiant.e.s a augmenté de 20 % en France entre 2008 et 2018 alors que le budget de l'enseignement supérieur a progressé de moins de 10 % (en euros constants), d'où une baisse de 10 % de la dépense par étudiant.e.

AVANT : APB	APRÈS : PARCOURSUP
Nombre de vœux maximal : 24	Nombre de vœux maximal : 10 mais avec des « vœux groupés »
<p>Prise en compte de la proximité géographique : priorité aux étudiant.e.s habitant à proximité de l'université demandée.</p> <p>Prise en compte du rang du vœu : une même formation a plus de chance d'être obtenue par un.e candidat.e si elle est mieux classée par celui/celle-ci.</p> <p>En cas de formation saturée en licence : tirage au sort.</p>	<p>Tous les vœux devront recevoir un avis des filières demandées.</p> <p>Dossier scolaire : seul.e.s les meilleur.e.s étudiant.e.s auront le choix fin mai 2018 !</p> <p>Tous les autres devront attendre de savoir s'ils sont acceptés quelque part, éventuellement jusqu'à fin août, pour une affectation qui peut se trouver loin du domicile familial.</p> <p>Les sans-affectation se verront, s'ils en font la demande, proposer une formation « proche de leurs vœux » par le recteur (qu'ils pourront refuser !).</p>

Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

1. « Oui » ;
2. « Oui si », avec définition d'un contrat pédagogique visant à la mise à niveau en un an en fonction des « attendus » de la formation ;
3. « En attente » ;
4. « Non », si le nombre de places est limité et si le dossier de l'élève est jugé insuffisant eu égard aux attendus affichés pour la formation.

CONSÉQUENCES POUR LE OU LA LYCÉEN.NE

Avec Parcoursup, les réponses aux vœux, faites par les établissements, arriveront en continu à partir de fin mai 2018 :

- il y aura peu de temps pour décider de son avenir : dès la réception de plusieurs réponses positives, l'élève devra choisir son affectation, au mieux en une semaine, au pire en 24 heures, pour libérer des places pour les autres ;
- l'obtention du bac ne suffit plus pour entrer en licence : seront pris ceux et celles jugé.e.s capables de poursuivre une licence, que ce soit avec ou sans « parcours individualisé ». Le poids du livret scolaire (notes, appréciations des enseignant.e.s) est donc renforcé. Le classement du lycée prendra une place prépondérante pour sélectionner les étudiant.e.s : un.e lycéen.ne ayant un bon livret dans un « bon » lycée aura plus de chance de voir ses vœux satisfaits qu'un.e lycéen.ne ayant la même moyenne dans un lycée mal classé. C'est le renforcement des inégalités sociales et culturelles ;
- si jamais aucun des 10 vœux exprimés n'obtient de réponse positive, c'est le recteur qui proposera une affectation d'office là où il reste de la place. Pour le ou la bachelier/ière se sera soit cette orientation subie, soit rien ;
- les incertitudes pour trouver un logement, le bon transport, la bonne formation vont générer du stress supplémentaire lors d'une procédure d'affectation construite dans la précipitation : la génération du baby-boom 2000 sera-t-elle la génération sacrifiée ?

À PRÉVOIR...

- **Rester joignable tout l'été !**
- **Faire des démarches à toute vitesse pour trouver un logement :** les dernier/ière.s affecté.e.s auront le choix parmi les logements les plus chers et les plus délabrés, loin du foyer familial au fin fond de l'académie, voire dans une autre académie, sans aide au déménagement...

QUE FAIRE ?

Se mobiliser : dans les lycées, dans les associations de parents d'élèves et avec les syndicats enseignants et de lycéen.ne.s pour obtenir le retrait de ce projet de loi et la création d'infrastructures et de places à l'université pour accueillir et faire réussir les bacheliers/ière.s qui le souhaitent.

En 1986, les lycéen.ne.s et étudiant.e.s ont fait reculer le gouvernement qui voulait instaurer la sélection à l'université et l'augmentation des droits d'inscription, qui en est indissociable pour celles et ceux qui rêvent d'un modèle d'université anglo-saxonne. Ensemble, rejetons ce modèle inégalitaire qui inspire cette réforme !

